

INTERVENTION AU CONSEIL MUNICIPAL 28 AVRIL 2010 CAPLEERS

1/ Lecture des délibérations du conseil précédent (abstention)

Différence entre un compte-rendu et un procès verbal ?

Le compte-rendu rend compte de ce qui s'est dit lors d'une réunion.

Le procès verbal enregistre tout ce qui a été dit, ce qui a été fait pour donner une image exacte, fidèle et complète avec une précision scrupuleuse.

Etant donné les moyens limités mis en œuvre pour permettre au personnel communal de transcrire les comptes-rendus de conseils municipaux par l'absence de micro, par la disposition des tables...

Etant donné vos difficultés Mr le Maire à assurer l'ordre et à veiller à ce que les débats restent courtois,

Parce que les gestes déplacés, les ricanements, les insultes à bas bruit de la majorité ne sont pas inscrits ni relatés, nous nous abstenons sur le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2010.

D'autre part, tels que nous les avons vécus ensemble, il est difficile voire impossible de continuer la tenue des futurs conseils municipaux dans cet état d'esprit. C'est pourquoi nous vous proposons :

- de préférer la rédaction d'un procès verbal à celle d'un compte-rendu,
- d'installer des micros en nombre suffisant pour que chaque élu soit correctement entendu,

Enfin, comme la loi l'autorise, nous enregistrerons dès aujourd'hui la séance afin que chacun se rappelle et pour toujours les règles de bonne conduite par respect pour les leersois.

2/ Constitution des commissions municipales (abstention)

Grand déséquilibre de répartition des délégations

Disparition de la délégation des actions sociales

Représentation proportionnelle : 1 poste par groupe d'opposition non nominatif

Idem pour le CCAS.

3/ fête du Moulin (pour)

Alors nous tenions à remercier Dominique pour son travail, en effet il y a de l'écoute, de l'échange réciproque. Et ça marche, on voit que les choses fonctionnent. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde. On l'a vu ce week-end avec le flop.

4/ règlement occupation de la salle municipale rue Jean Jaurès (abstention)

380€, tarif de location trop élevé

Modifier la destination : pourquoi pas les écoles, le club des Anciens, les centres de loisirs ?

5/ séjour à Cassis2010 (pour)

6/ convention AAPPMA (pour)

La présence quotidienne est-elle sur notre commune ?

Quel pouvoir a-t-elle pour interdire les quads les scooters... sur les berges ?

7/ subvention exceptionnelle Charente/Vendée (pour)

Acte de solidarité un peu tardif sur un sujet dont l'état doit prendre ses responsabilités

Comment considérer cet acte lorsqu'on constate que depuis plus d'un an trois personnes sans domicile fixe arpentent les rues du centre ville, font appel à la générosité de la population et que notre maire, vice-président au logement d'urgence à LMCU n'intervient pas ?

Selon le palmarès établi par la fondation Abbé Pierre, nous, ville de Leers, faisons partis des mauvais élèves par notre faible pourcentage de logements sociaux.

« Faites pression sur les élus pour qu'aucun ne s'abaisse à cette indignité de ne pas respecter la loi, dit-il. »

8/ Budget décision modificative (abstention)

La date du BP mal choisi alors que l'état avait reculé ses versements

La logique voudrait que l'on établisse un BP sur de vrais chiffres donc un compte administratif en amont du BP

9/ Budget décision modificative (abstention)

Sommes-nous propriétaires de cet espace ?

Qu'allons-nous en faire ?

10/ revalorisation des tarifs de l'école de musique (contre)

plusieurs amendements : gratuité des membres de l'orchestre de chambre, tarif avec QF pour tous, tarif location d'instrument trop élevé

proposition : convention en intercommunalité avec les petites villes environnantes afin de fidéliser nos professeurs, limiter leurs déplacements, offrir à la population un choix plus large de disciplines.

11/ convention de partenariat de la ville avec le département (pour mais sans conviction !)

Quelques chiffres intéressants : 9290 habitants, 8092 électeurs, baisse de 242 jeunes de – de 20ans, baisse du nombre de familles, décroissance des naissances, 116 logements vacants, 509 demandeurs d'emploi dont 114 jeunes de moins de 25 ans, nombre d'allocataires avec revenus inférieurs au seuil de bas revenus (871€) 243 cad évolution de 42,10% depuis 2000.

Que nous apporte de plus cette convention ?

12/ contrats aidés (pour)

Avec le premier vrai débat du conseil municipal.